

Proximus SA de droit public, Bd du Roi Albert II, 27, 1030 Bruxelles

Service clientèle: 0800 55 500

08/04/2024

## **Business Flex (Fibre) Premium MultiLine : TEL (appels nationaux et internationaux) avec option MultiLine+ INT Pack (avec ou sans Mobile et avec ou sans TV)**

### **Contract summary**

Ce résumé de contrat présente les principaux éléments de cette offre de services, conformément à la législation européenne (1). Il permet de comparer les offres de services. Des informations complètes sur le service sont fournies dans d'autres documents.

### **Service et équipements**

**Pack comprenant la Téléphonie Vocale Fixe et l'Accès Internet Fixe avec ou sans abonnement à la Téléphonie Vocale Mobile / Accès Internet Mobile, avec ou sans services TV.**

#### **Téléphonie fixe : avec option MultiLine :**

- Appels nationaux :
  - Appels illimités depuis la ligne fixe vers les lignes fixes nationales (téléphonie vocale) 24h/24 et 7j/7. 1.000 minutes d'appel pour les appels depuis la ligne fixe (téléphonie vocale) vers tous les numéros mobiles en Belgique 24h/24 et 7j/7, après ces 1.000 minutes d'appel, le client appelle à des tarifs préférentiels.
- Appels internationaux:
  - 1.000 minutes d'appel pour les appels effectués depuis la ligne fixe (téléphonie vocale) vers des lignes fixes et des numéros mobiles dans les pays suivants : Bulgarie, Croatie, Chypre, Danemark, Allemagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Autriche, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovénie, Slovaquie, Espagne, République tchèque, Royaume-Uni, Suède, Andorre, Féroé, Islande, Liechtenstein, Monaco, Norvège, Saint-Marin, Suisse, États-Unis, Canada ET vers tous les numéros fixes du Maroc et de la Turquie. Une fois ces 1.000 minutes d'appel utilisées, le client bénéficiera de tarifs préférentiels pour ses appels. Tous les appels non couverts par les avantages susmentionnés sont facturés au client à des tarifs préférentiels.
- Les conditions ne s'appliquent pas aux numéros spéciaux et payants (070, 077, 09xx, 1xxx, etc.).
- Les 2 premières licences (pour 2 utilisateurs avec un numéro fixe chacun)

Licence supplémentaire avec un nombre fixe disponible en option

#### **Accès à l'internet fixe:**

- Volume de téléchargement illimité

(<sup>1</sup>) Article 102, paragraphe 3, de la directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen (JO L 321 du 17.12.2018, p.36)

- Internet Box inclus avec la technologie Wi-Fi 6, pour un internet plus stable et plus rapide
- Booster Wi-Fi inclus : Augmentez la portée de votre Wi-Fi ou connectez votre TV sans fil (sous réserve de confirmation après la visite du technicien ou sur demande).

### Services de télévision (si la télévision est choisie comme option par le client)

- Plus de [80 chaînes de télévisions](#)
- Accès à l'application Proximus Pickx sur tous vos appareils
- 5 GB de données supplémentaires pour l'utilisation de l'application Pickx (disponible uniquement lorsque le client a un téléphone portable dans son pack)
- TV Replay: regarder gratuitement en différé jusqu'à 7 jours en arrière
- 2 decoders TV inclus

### Votre service client exclusif :

Inclus dans Business Flex : un Expert Business suit chaque demande de bout en bout. Uniquement accessible via l'application Proximus+. [Cliquez ici pour plus d'information.](#)

### Services Mobiles: 1 à 10 numéros mobiles par pack (configuration au choix)

	Business Mobile Flex S	Business Mobile Flex M	Business Mobile Flex Maxi	Business Mobile Flex Premium
En Belgique + UE:				
Minutes d'appels	Illimité	Illimité	Illimité	Illimité
Minutes d'appels internationaux	-	100	250	1000 (**)
SMS (Belgique et UE)	Illimité	Illimité	Illimité	Illimité
SMS Internationales	-	100	250	1000 (**)
Data (*)	12 GB	80 GB	350 GB	350 GB  + 1 GB vers les Etats-Unis, le Canada, la Suisse.

Belgique et UE : appels et SMS vers des numéros spéciaux ou Premium, à l'exclusion des appels et SMS internationaux depuis la Belgique pour Business Mobile Flex S, à l'exclusion des messages MMS.

Pays de la Zone UE dans lesquels les forfaits mobiles sont valables: Allemagne, Autriche, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Guadeloupe (Antilles Françaises), Guyane Française, Hongrie, Îles Åland (Finlande), Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Martinique (Antilles)

(<sup>1</sup>) Article 102, paragraphe 3, de la directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen (JO L 321 du 17.12.2018, p.36)

Françaises), Mayotte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Réunion (La), Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Barthélemy (Antilles Françaises), Saint-Martin (Antilles Françaises), Slovaquie, Slovénie et Suède)

(\*) Après épuisement des données incluses dans le plan mobile, pas de frais supplémentaires mais une vitesse de navigation réduite

(\*\*) Également pour les appels et les SMS aux États-Unis, au Canada, en Suisse et depuis l'UE vers ces pays.

	Business Mobile Flex S	Business Mobile Flex M	Business Mobile Flex Maxi	Business Mobile Flex Premium
Vitesse réduite	128 kbps	128 kbps	512 kbps	512 kbps

### Speeds of the Internet service and remedies

Accès à l'internet fixe	Vitesse	
	Download	Upload
min	(1)	(1)
Normalement disponible	(1)	(1)
max	(1)	(1)

(1) Votre vitesse Internet fixe dépend de votre adresse, consultez [Vitesse connexion internet | Proximus](#) et sélectionnez Bizz Internet

Accès à l'internet mobile *		Vitesse maximum estimée **				Vitesse maximum optimale ***
		2G	3G	4G	5G	
Download	Business Mobile Flex S	200 Kbps	21 Mbps	220 Mbps	200 Mbps	200 Mbps
	Business Mobile Flex M				420 Mbps	500 Mbps
	Business Mobile Flex Maxi				420 Mbps	1 Gbps
	Business Mobile Flex Premium				420 Mbps	1 Gbps
Upload		100 Kbps	2 Mbps	60 Mbps	88 Mbps	100 Mbps

\* moyennant terminal et plan tarifaire compatibles ;

\*\* La "vitesse maximale estimée" est la vitesse maximale que les utilisateurs peuvent espérer atteindre à différents endroits de la zone de couverture dans des conditions réalistes. Cette valeur maximale résulte de mesures effectuées sur l'ensemble du territoire national et pourrait varier en fonction du plan tarifaire compatible sélectionné, des performances du terminal et de votre localisation pendant l'utilisation du service. La 5G étant en cours de déploiement, l'estimation de la vitesse est basée sur des données limitées.

\*\*\* La "vitesse maximale optimale" est la vitesse maximale pouvant être atteinte dans des conditions optimales et peut varier en fonction du plan tarifaire compatible sélectionné, des performances de l'appareil et de votre localisation pendant l'utilisation du service.

Si malgré une utilisation normale, la qualité du service Internet présente un écart significatif permanent ou récurrent par rapport à la vitesse maximum estimée, une réclamation peut être introduite par le consommateur auprès du Service Clientèle.

### Prix

#### Abonnement (en € par mois TVA exclus)

(<sup>1</sup>) Article 102, paragraphe 3, de la directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen (JO L 321 du 17.12.2018, p.36)

Proximus SA de droit public, Bd du Roi Albert II, 27, 1030 Bruxelles, TVA BE 0202.239.951 RPM Bruxelles, IBAN BE82 2100 0008 8968 BIC GEBABEBB

- Pack comprenant la téléphonie fixe avec l'option Multi Line (2 premières licences), l'internet fixe sans service TV et sans service mobile : € 100
- Pack comprenant la téléphonie fixe avec l'option Multi Line (2 premières licences) et l'internet fixe, sans abonnement mobile et avec TV: € 113
- Pack comprenant la téléphonie fixe avec l'option Multi Line (2 premières licences) et l'Internet fixe, l'abonnement mobile (maximum 10 numéros mobiles par pack) avec ou sans TV:
  - prix mensuel du pack avec un premier abonnement mobile inclus (selon le type d'abonnement mobile choisi):

	INT + Prime + Tel avec Multi Line + Business	INT + Prime + Tel avec Multi Line + Business	INT + Prime + Tel avec Multi Line + Business	INT + Prime + Tel avec Multi Line + Business
	Mobile Flex S	Mobile Flex M	Mobile Flex Maxi	Mobile Flex Premium
Copper	113	131	137	152
Fiber*	126	144	150	165

- Si la fibre est disponible à votre adresse : +5€/mois
- Avec l'option Bizz Internet Guarantee (non disponible avec la fibre) : +5€/mois et frais d'activation €50

- Frais mensuels supplémentaires, par abonnement mobile supplémentaire au choix, ajouté au pack:
  - Business Mobile Flex S : € 10
  - Business Mobile Flex M : € 21
  - Business Mobile Flex Maxi : € 28
  - Business Mobile Flex Premium : € 49
- Prix supplémentaire par mois, par licence multiligne supplémentaire : € 24
- Frais d'installation et de configuration de l'option Multi Line : gratuits (valeur de €299)
- **Tarif** pour la consommation non comprise dans l'abonnement
- **Tarifs d'itinérance en dehors de l'UE et internationale:** [Itinérance et tarifs internationaux](#)
- **Tarifs des appels internationaux à partir de la ligne fixe en dehors du forfait**

#### Options compatibles:

- [Bizz Internet Guarantee](#): passage automatique à la 4G en cas de panne
- [Bizz Call Connect](#)
- [Options TV](#)
- [Options Internet](#)
- [Options mobile et itinérance](#)
- [Options ligne fixe](#)

(<sup>1</sup>) Article 102, paragraphe 3, de la directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen (JO L 321 du 17.12.2018, p.36)

**Offre conjointe optionnelle (prix en €, hors TVA), en plus de l'abonnement mobile, comprenant également les éléments suivants :**

- **Un équipement** : smartphone de votre choix parmi les différents modèles disponibles dans le cadre d'une offre conjointe (voir [Les meilleurs smartphones pour votre entreprise | Proximus](#)): redevance unique, payable à la conclusion du contrat, variable en fonction du modèle de smartphone et de l'option obligatoire (Special Deal ou DataPhone)
- **Une option obligatoire** en fonction de la compatibilité avec l'abonnement mobile et le modèle de smartphone.
  - Special Deal : réduction sur la redevance unique sur le prix d'achat du smartphone (€0/mois)
  - Data Phone : volume supplémentaire de données mobiles (Belgique et UE)

Data phone 500 MB à € 4.13/mois

Data phone 1GB à € 8.26/ mois

Data phone 1,5GB à € 12.4/ mois

Data phone 2GB à € 16.53/ mois

Data phone 2,5 GB à € 20.66/ mois

Data phone 3,5 GB à € 28.93/ mois

- **Un tableau d'amortissement** reflétant la valeur résiduelle de l'équipement jusqu'à la fin du contrat est ajoutée au contrat.

## Durée, renouvellement et résiliation

### Sans offre conjointe

Terme non défini. Résiliation, par écrit, à tout moment et sans frais.

### Avec une offre conjointe

- Concernant les frais de service : durée indéterminée
- Concernant l'équipement faisant partie d'une offre conjointe et de l'option Special Deal ou DataPhone : durée fixe de 24 mois.
- Résiliation, par écrit, à tout moment, moyennant le paiement de la valeur restante de l'équipement, conformément au tableau d'amortissement et quelle que soit la cause de la résiliation.

## Fonctionnalités pour les utilisateurs finaux handicapés

Informations détaillées sur les solutions personnalisées :

<https://www.proximus.be/handicap>

## Autres informations pertinentes

Prix et descriptions sous réserve d'erreurs, de toute promotion applicable et sous

(<sup>1</sup>) Article 102, paragraphe 3, de la directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen (JO L 321 du 17.12.2018, p.36)

réserve de modifications. Seuls les prix en vigueur au moment de la souscription au service, produit ou option concerné ont une valeur contractuelle.

En soumettant sa commande, le client accepte les conditions générales et particulières ainsi que les autres informations précontractuelles disponibles via [www.proximus.be/mentionslegales](http://www.proximus.be/mentionslegales)

(<sup>1</sup>) Article 102, paragraphe 3, de la directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen (JO L 321 du 17.12.2018, p.36)